



Doc. 15778
20 juin 2023

Urgence de santé publique: la nécessité d'une approche holistique du multilatéralisme et des soins de santé

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 9.1.7 par le paragraphe suivant:

«à imposer aux États des obligations claires d'édicter des règles, de surveiller et de protéger contre les abus commis par des acteurs non étatiques et des entreprises qui interviennent dans leur juridiction et à l'échelle transnationale;»

Note explicative

Clarifier et renforcer la référence aux obligations des Etats en cas de situation de crise sanitaire

Déposé par:

SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
GRIN Jean-Pierre, Suisse, ADLE
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
MARRA Ada, Suisse, SOC
MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC

1. 2023 - Troisième partie de session

